

Sécurité alimentaire

Le programme régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PRESAN) a été officiellement adopté par le 31^{ème} Conseil des ministres de la COI. Le PRESAN vise notamment l'accroissement de la production agricole régionale, la dynamisation du commerce intrarégional et, in fine, la réduction à la dépendance aux importations de produits alimentaires. L'objectif principal est ainsi de créer les conditions d'un développement des industries de transformation et du commerce intra-régional bénéficiant à l'ensemble des Etats de la COI. Le PRESAN bénéficie et a bénéficié de l'appui technique et financier de la FAO ainsi que du FIDA et du Département de La Réunion concernant l'URSAN.

Le troisième comité de pilotage du PRESAN s'est tenu le 15 mai 2019 dans le cadre de la 50^{ème} Foire agricole de Bras-Panon, à La Réunion et le quatrième comité de pilotage à Mahé, aux Seychelles le 3 décembre.

La mise en œuvre opérationnelle du programme a pour objectif d'enclencher la mobilisation de tous les partenaires publics et privés, ainsi que de concrétiser les marques d'intérêt de plusieurs autres partenaires techniques et financiers.

L'Union européenne a par ailleurs réservé 16 millions d'euros du 11^{ème} FED pour le programme « Food Security ».

L' Unité de coordination - URSAN

L'« Unité Régionale pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle » de la COI (COI-URSAN) est basée à Antananarivo, dans les locaux qui abritent la Représentation de la FAO pour la région COI. Le recrutement du coordinateur a été fait le 26 mars 2018. Le Département de La Réunion a mis à disposition de l'URSAN sa directrice en décembre 2018. Sa mission a pris fin au 30 juin 2019.

Le don FIDA

La mise en œuvre du don FIDA a fait l'objet d'un appui de la FAO pour sa mise en œuvre. Un accord a été signé entre les deux institutions à Rome le 5 novembre 2018 pour matérialiser cette étroite collaboration.

Le don FIDA, d'un montant de 500 000 \$ US, a été décliné pour une mise en œuvre conjointe de la COI et de la FAO. Il se termine en mars 2020. Les activités principales prévues par le PTBA -Programme de Travail et de Budget annuel- 2018-2020 visent à contribuer au PRESAN par « la production de connaissances, les consultations et la mise en place des mécanismes institutionnels d'harmonisation des politiques et normes de qualité »

Des études sur les chaînes de valeurs des produits prioritaires ont été menées, incluant le riz, le maïs, le soja, les différents types de viande, l'oignon. De même, une étude sur l'harmonisation des mesures sanitaires et phytosanitaires des États-membres de la COI, et les obstacles techniques au commerce est en cours pour assurer le bon fonctionnement des relations commerciales au sein de l'Indianocéanie. Une analyse des cadres législatifs a également démarré. Ces différentes études ont été présentées au COPIL du 15 mai 2019 à La Réunion, aux ateliers de septembre 2019 à Madagascar organisés par la FAO et ont également été discutés lors du 4^{ème} COPIL du PRESAN qui a eu lieu le 3 décembre dernier aux Seychelles.

Par ailleurs, des Comités Nationaux Techniques de Suivi (CNTS) ont été constitués dans les cinq États-membres de la COI afin d'assurer la concertation du PRESAN. Est également

étudiée la mise en place d'une plateforme d'informations sur les opportunités d'affaires intra régionales.

Le projet 11^{ème} FED sur la Sécurité alimentaire.

Le projet 11^{ème} FED de 16 millions d'euros sur la Sécurité alimentaire a été validé par le Comité FED à Bruxelles le 15 octobre 2019. La prochaine étape est l'agrément du projet par la Commission européenne.

Tel qu'il est conçu actuellement, le projet « Food Security » financé par le 11^{ème} FED comprend quatre objectifs spécifiques :

- La promotion des pratiques agricoles de qualité, intégrant la gestion des bio-agresseurs et la relance d'une filière de semences de souche,
- La sensibilisation et la diversification de l'alimentation des populations vulnérables (notamment les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans),
- Le renforcement de la sûreté et de la sécurité alimentaire sur le plan régional notamment par le renforcement et l'harmonisation des normes sanitaires et phytosanitaires et le développement du réseau des laboratoires de contrôle de la qualité et
- L'amélioration des données sur la sécurité alimentaire dans la région.

Deux appels à propositions devraient être lancés par la Délégation de l'Union européenne, s'agissant de gestion directe, l'un visant à « l'amélioration de la situation nutritionnelle des groupes vulnérables » et l'autre « à la promotion des pratiques agro-écologiques »

Un partenariat devrait être noué avec le CIRAD pour la production de semences certifiées et de la gestion des bio-agresseurs. Cette collaboration permettra également la mise en œuvre de formations techniques continues dans les États membres de la COI. Ces actions devraient être menées en partie grâce à l'articulation des fonds FED et FEDER.

Les perspectives

La formulation d'un projet multi bailleurs a été abordée au 4^{ème} Comité de pilotage du PRESAN du 3 décembre, alors que les CNTS approfondissent leurs priorités nationales. Dans ce cadre, nous travaillerons avec les bailleurs potentiels et notamment la BAD, la Banque mondiale et l'AFD, avec, en cours de discussion, un focus sur la filière maïs pour ce bailleur.

La mobilisation du secteur privé est également une nécessité, en lien avec les facilités que les États membres pourront accorder en la matière.

Par ailleurs, l'une des clés du développement du commerce régional réside dans l'harmonisation des normes sanitaires et phytosanitaires entre les États membres. Des travaux sont en cours en la matière.

L'organisation en 2020 de la conférence ministérielle sur la sécurité alimentaire, qui n'a pu se tenir en 2019, dépendra des financements mobilisables.

Proposition de décision**Le Comité des OPL :**

- a) Remercie chaleureusement la FAO et le FIDA pour leur soutien dans la mise en œuvre du PRESAN ;
- b) Remercie chaleureusement l'Union européenne pour son appui annoncé aux actions en faveur de la sécurité alimentaire à travers le projet en cours de financement sous le 11^{ème} FED ;
- c) Souligne l'importance de l'articulation des fonds FED et FEDER notamment à travers les actions de PReRAD ;
- d) Rappelle l'importance de la mobilisation du secteur privé en faveur de la production agricole, du commerce et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- e) Demande au Secrétariat général de poursuivre les démarches auprès des partenaires techniques et financiers en vue de mobiliser des ressources additionnelles pour la mise en œuvre du PRESAN.

Rappel de la décision 8 du Conseil des 12 et 13 septembre 2018**Le Conseil des ministres de la COI :**

- a) Remercie chaleureusement la FAO et le FIDA pour leur engagement aux côtés de la COI et se réjouit en particulier de la signature prochaine d'un Accord-cadre de coopération entre la COI et la FAO ;
- b) Remercie chaleureusement le Département de La Réunion pour son engagement dans le PRESAN au travers de la prise en charge du futur Directeur de l'URSAN pour une période de 24 mois ;
- c) Demande au Secrétaire général de transmettre les termes de référence du poste de directeur de l'URSAN aux États membres ;
- d) Remercie chaleureusement l'Union européenne pour son appui annoncé aux actions en faveur de la sécurité alimentaire à travers un projet dédié sous le 11^{ème} FED ;
- e) Prend acte des articulations des financements du FED avec ceux du FEDER INTERREG- V OI, notamment à travers la plateforme régionale en recherche agronomique pour le développement (PReRAD)
- f) Prend note de la possibilité de tenir la première Conférence ministérielle sur l'agriculture et la sécurité alimentaire à Madagascar à une date à préciser;
- g) Demande au Secrétariat général de poursuivre les démarches auprès des partenaires techniques et financiers en vue de mobiliser des ressources additionnelles pour la mise en œuvre du PRESAN ;
- h) Rappelle l'importance d'impliquer le secteur privé et les communautés paysannes dans la mise en œuvre du PRESAN ;
- i) Encourage les autorités de la République de Madagascar à finaliser la mise à disposition des locaux de l'URSAN ;
- j) Demande au Secrétariat général d'assurer la coordination entre La Réunion, Madagascar et Maurice pour l'approvisionnement en maïs dans la région dans le cadre du PRESAN.

Rappel de la Décision 8 du Conseil extraordinaire des 2 et 3 octobre 2017**Le Conseil extraordinaire :**

- a) Confirme son soutien aux efforts du Secrétariat général pour la mise en œuvre de la Plateforme régionale en recherche agronomique pour le développement (PReRAD) en sollicitant l'organisation du prochain comité de pilotage de la plateforme en janvier 2018 ;

- b) Demande au Secrétariat général de préparer un projet de financement dans le cadre du 11ème FED, articulé avec les financements FEDER, pour les actions de la PReRAD ;;*
- c) Décide de l'organisation, d'ici le mois de mars 2018, d'une réunion ministérielle sur la sécurité alimentaire en Indianocéanie, en y associant le Conseil départemental et le Conseil régional de La Réunion. Une réunion technique se tiendra au mois de novembre pour préparer cette rencontre ministérielle ;*
- d) Prend note de la proposition de Madagascar d'accueillir cette réunion ministérielle sur la sécurité alimentaire.*

Rappel de la décision 13 du 31^{ème} Conseil de la COI du 26 février 2016

Le Conseil des ministres :

- a) se félicite des avancées rapides du Programme Régional de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (COI-PRESAN) et de la création d'une Unité Régionale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (COI-URSAN) basée à Madagascar ;*
- b) se réjouit de la participation active de la FAO à ce projet d'intérêt régional ;*
- c) demande au Secrétariat général de veiller à la mise en place du projet pilote FIDA dans les meilleurs délais et à sa bonne insertion dans le cadre de la réflexion sur le programme COI-PRESAN ;*
- d) approuve les recommandations de la France/Réunion sur l'importance de la bonne articulation entre le PRESAN et les stratégies de développement de chaque pays, de son évaluation et de la prise en compte de la lutte contre les maladies végétales et animales ;*
- e) approuve l'association du département de La Réunion au comité de suivi au regard de ses compétences en matière de production agricole ;*
- f) se félicite du soutien de l'Union européenne à un projet de sécurité alimentaire comme programmé dans l'enveloppe COI du 11^{ème} FED régional en attendant son instruction.*